

2016_CT2_173

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_173-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et Politique de la Ville / Habitat

■ Séance du 12 octobre 2016

04_1_09

■ Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'amélioration de l'habitat privé en s'associant aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah.

La CPA a ainsi mis en place des dispositifs d'aides destinées aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation de leur logement, en complément des aides de l'ANAH :

- pour les propriétaires occupants (sur condition de ressources) : une subvention de 10 % (délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007)
- pour les propriétaires bailleurs : une prime de réduction de loyer, plafonnée à 80 m², versée à raison de 50€/m² pour les logements intermédiaires, 100€/m² pour les logements conventionnés sociaux et de 125€/m² pour les logements conventionnés très sociaux (délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014).

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence Nationale de l'Habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

Par ailleurs, dans le cadre de son Plan Climat, la CPA a fixé des objectifs de rénovation énergétique pour tous les propriétaires du territoire du Pays d'Aix. Des aides ciblées exclusivement sur les travaux les plus efficaces en terme d'économie d'énergie et financières ont été mises en places par le Conseil communautaire du 11 décembre 2014 (délibération n°2014_A273).

Une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € a été instaurée pour les propriétaires occupants éligibles à la prime « Habiter Mieux » de l'Anah.

Les aides du Pays d'Aix sont attribuées aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'Anah. En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), le Territoire se réserve le droit d'écarter son aide.

Suites aux décisions prises au sein des dernières CLAH, la participation du Territoire est sollicitée sur 37 dossiers pour un montant total s'élevant à 55 491 euros, détaillé dans le tableau ci-après.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Règlement Général de l'Anah ;
- La délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire de la CPA du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH ;
- La délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements privés ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relative aux modalités de décision d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
- L'avis de la commission Habitat et Politique de la Ville du 20 septembre 2016 ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les subventions aux propriétaires privés dont la liste est jointe.

Article 2 :

Ces subventions seront prélevées sur l'autorisation de programme N° 2010/2 de la Direction Habitat du Pays d'Aix (fonction 552 – nature 20422) qui présente les disponibilités nécessaires.

Article 3 :

Les subventions sont versées sur présentation par la délégation locale de l'Anah de la copie de l'ordre de paiement après travaux de l'Anah, pièce que l'Anah ne produit qu'après avoir instruit et vérifié les pièces au paiement et notamment toutes les factures acquittées des travaux.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_173- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Article 4 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Subventions proposées à l'approbation du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016

OPERATEUR	Titre	NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DEMANDEUR	CODE POSTAL COMMUNE	NATURE TRAVAUX	Description des travaux	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	MONTANT DEFENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH	ASE ANAH	PART CPA	SUBVENTION CPA	AIDE ENERGIE	AIDE CARSAT	SUBVENTION TOTALE ACCORDEE	% DE SUBVENTION	PO BRES TRES MODESTES	PO BRES MODESTES
PACT 13	Madame	MONTERO	Christine	25 av Emile ZOLA	13850 GRECQUE			13.821 €	12.573 €	3.103 €	2.100 €	10%	1.257 €	500 €	7.001 €	51%			
PACT 13	Madame	BLANC	Jeanne	30 rue de Bergeret la volière	13170 LES FEMMES MIRABEAU			10.503 €	9.800 €	3.920 €	2.500 €	10%	980 €	500 €	7.900 €	75%			
/	Madame	SABAZIN	Nonciade	impasse des Chênes quartier les trois bons dieux	13100 AX EN PCE			1.623 €	1.153 €	541 €		10%	135 €		676 €	42%			
/	Monsieur	MORAVILLE	DOBIAN	16 rue Renouard clos de la Farigoule	84120 Pertuis	travaux d'amélioration énergétique		14.611 €	13.849 €	4.847 €	3.000 €	10%	1.985 €		9.232 €	63%			
/	Monsieur	ABOU	Jacques	5 chemin du Pigomet	13770 Venelles			20.933 €	8.000 €	3.200 €		10%	800 €		4.000 €	19%			
Pansoo	M et Mme	Dobbeau	Thierry	395, chemin de saint priest	13790 Roussot	Economies d'énergie	Remplacement menuiseries - isolation partielle de la toiture - installation VMC	11.298 €	10.623 €	5.867 €	1.062 €	10%	1.062 €		7.991 €	71%		X	
Pansoo	M et Mme	Guren	Shahir	4, allée Jean Althén	13127 Vitrolles	Economies d'énergie	isolation toiture - installation ECS Solaire - installation porte à grimaldi.	16.100 €	15.187 €	6.631 €	2.500 €	10%	1.518 €		10.649 €	66%		X	
Pansoo	M et Mme	Hagege	Yves	Le jas blanc	13840 Regnis	Economies d'énergie	isolation toiture - installation ECS Solaire	10.656 €	10.100 €	4.596 €	2.500 €	10%	1.010 €		8.106 €	76%		X	
Pansoo	M et Mme	Lakhal	El Yamin	4, lotissement le pequier	13120 Gardanne	Economies d'énergie	isolation des murs - Remplacement partiel des menuiseries	15.019 €	14.227 €	7.670 €	1.423 €	10%	1.422 €		10.515 €	70%		X	
Pansoo	M et Mme	Lakhal	Abdel-Hakim	4, lotissement le pequier	13120 Gardanne	Economies d'énergie	isolation des murs - Remplacement partiel des menuiseries	13.844 €	13.123 €	7.118 €	1.312 €	10%	1.312 €		9.742 €	70%		X	
Pansoo	M et Mme	Malik	Hakim	la tour Cnamique - Les plantiers	13127 Vitrolles	Economies d'énergie	installation PAC Air/Air - Remplacement menuiseries	21.908 €	20.000 €	7.984 €	1.600 €	10%	2.000 €		10.984 €	50%	X		
Pansoo	M	Margali	Eric	321, route de chateaufort	13100 Beauxreuil	Economies d'énergie	isolation toiture, installation PAC Air/Air, Menuiseries	15.937 €	12.433 €	6.201 €	2.500 €	10%	1.243 €		9.944 €	62%		X	
Pansoo	M et Mme	Missaoui	Nourredine	4, impasse Marie Jacquard	13127 Vitrolles	Economies d'énergie	Remplacement menuiseries - installation VMC - isolation des murs, changement des menuiseries, installation chauffage bois.	29.939 €	20.000 €	8.556 €	2.500 €	10%	2.000 €		13.056 €	44%		X	
Pansoo	Mme et M	Mochizuki	Agathe	1250, chemin des sautades fortes	13510 Egulles	Economies d'énergie	Remplacement menuiseries - installation VMC - isolation des murs, changement des menuiseries, installation chauffage bois.	62.327 €	20.000 €	7.556 €	2.100 €	10%	2.000 €		11.656 €	19%		X	
Pansoo	Mlle	Percie du sert	Marine	Résidence la source - 881, chemin de la repartance.	13100 Aix en Provence	Economies d'énergie	Remplacement menuiseries - Remplacement isolation toiture, installation chaudière à granulés de bois.	19.525 €	17.954 €	7.738 €	2.500 €	10%	1.795 €		11.033 €	62%		X	
Pansoo	Mme	Torrerosa	Chantal	93, route de gardanne	13710 Faveau	Economies d'énergie	isolation toiture, installation chaudière à granulés de bois.	31.659 €	20.000 €	10.556 €	2.500 €	10%	2.000 €		15.056 €	48%		X	
URBANS	M. et Mme	CAPGUAN	Marcelle	LE PUY SAINT REPASADE	13610 LE PUY SAINT REPASADE	AUTONOMIE	Adaptation de la salle de bain	4750 €	4750 €	1900 €		10%	475 €	500 €	1.757 €	1.757 €	87%		X
URBANS	Mme	CHARHIAN	Suzanne	330 Chemin de Felin, Saint-Cannet	13100 AX-EN-PROVENCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Changement de la chaudière collective et installation d'une VMC	10737 €	9670 €	5011 €	2500 €	10%	967 €		8.978 €	84%		X	
URBANS	Monsieur	DENIS	Robert	le Dauphin, 15 Av. Jules Isaac	13290 LES MILLES - AX EN PCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Adaptation de la salle de bain et des WC	3.113 €	3.113 €	1.527 €		10%	312 €		1.166 €	30%		X	
URBANS	Madame	GONON	Christine	3 rue Plasteur	13520 EGUILLES	RENOVATION ENERGETIQUE	Remplacement de la chaudière et isolation des combles	12.009 €	12.765 €	6.598 €	1172 €	10%	1.276 €		9.506 €	79%		X	
URBANS	Madame	MOUFIER	Berthe	325 Avenue Robert Heckerth	13460 CABRIES	RENOVATION ENERGETIQUE	Remplacement de la chaudière et isolation des combles	5.311 €	5.731 €	3.076 €		10%	573 €		2.512 €	116%		X	
URBANS	SCI	GAWAZ	(SOFIEN)	606 Route de Bais	13127 WITROLLES	RENOVATION ENERGETIQUE	Adaptation de la salle de bain	19.639 €	20.399 €	7.430 €	1.600 €	10%	2.064 €	500 €	11.594 €	59%		X	
URBANS	SCI	GAWAZ	(SAMIR)	97 Bd Henri Loubet	13127 WITROLLES	RENOVATION ENERGETIQUE	Double vitrage, PAC air/air, ITI	20.126 €	20.760 €	10.556 €	2.000 €	10%	2.076 €	500 €	15.132 €	75%		X	
/	Monsieur	SAUZE	Matthieu	25 rue Parmentier	13120 Gardanne	Travaux lourds	Double vitrage, PAC air/air avec plancher chauffant, isolation du sol	48.625 €	39.659 €	19.880 €	3.000 €	10%	3.986 €	500 €	27.296 €	63%			
/	M et Mme	KANDE	Kessika et Moutel	6 Les Jardins d'Estelle 5 av des Jardins d'Estelle	13090 AX EN PCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Adaptation de la salle de bain et des WC	25.413 €	20.000 €	10.000 €	2.900 €	10%	2.000 €	500 €	15.008 €	59%			
/	Monsieur	CHAMPERRE	Michel	13 square Monseigneur Chave	13090 AX EN PCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Adaptation de la salle de bain et des WC	5.414 €	4.921 €	1.969 €		10%	492 €		2.461 €	45%			
/	M et Mme	ROUX	Antoine	85 Chemin Carraie des Adreions	13710 Faveau	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration - Travaux de l'isolation de la personne	13.950 €	13.223 €	5.289 €	2.500 €	10%	1.322 €		9.611 €	69%			
/	Mme	GARAGON	Jeanne	410 route du Petit Moulin	13290 AX EN PCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration - Travaux de l'isolation de la personne	11.200 €	9.158 €	4.579 €	2.500 €	10%	916 €		8.495 €	76%			
/	M et Mme	LEGAY	Gustave et Madeleine	36 rue Bertrand	13770 Venelles	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration - Travaux pour l'autonomie de la personne	1.608 €	1.091 €	895 €		10%	109 €		984 €	59%			
/	Madame	GARCIN	Margherita	121 Av Maurel Agricul	13120 Gardanne	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration - Travaux pour l'autonomie de la personne	4.785 €	4.150 €	1.541 €		10%	435 €		1.976 €	41%			
/	Madame	SECCI	Lucienne	535 Bis Victor Hugo, Domaine de la Salle	13320 BOUC BEL AIR	RENOVATION ENERGETIQUE	Adaptation de la salle de bain et des WC	8.704 €	8.620 €	4.342 €	1.000 €	10%	862 €		3.500 €	100%		X	
/	Madame	SUZANNE	Soupage	615 chemin de la Lecque	13122 VENTABEN	RENOVATION ENERGETIQUE	isolation des combles et remplacement de la chaudière	7.470 €	6.976 €	2.110 €	2.100 €	10%	688 €	500 €	5.408 €	72%		X	
/	Monsieur	CHASSAUD	Roger	Carraie de Tournefort	13840 ROGNES	RENOVATION ENERGETIQUE	Adaptation de la salle de bain	4.572 €	4.118 €	1.345 €		10%	412 €		2.237 €	87%		X	
/	Madame	SCIACCICCHIANO	Maria	Chemin saint donat résidence saint donat 81 F3	13100 AX EN PCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration - Travaux pour l'autonomie de la personne	3.765 €	3.420,92 €	1.770 €		10%	342 €		2.052 €	55%			
/	M et Mme	WOLTER	Jean-Claude	18 rue Edouard Herriot Le saint maxirin	13100 AX EN PCE	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux d'amélioration - Travaux pour l'autonomie de la personne	6.431 €	5.846,44 €	2.933 €		10%	584 €		3.507 €	55%			
/	Madame	ROSSI	Lise	2790 Chemin du grand Saint Jean	13540 Peyriacard	RENOVATION ENERGETIQUE	Renovation d'un logement très dégradé	88.751 €	76.275 €	27.113 €	1500 €	100%	7.090 €		35.703 €	42%			
/	SCI BFCJ			3 avenue Badoillier	31410 Lambesc	RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux lourds / Propriétaire bailleur	18.158 €	16.507 €	5.778 €	1885 €	50%	1.100 €		8.765 €	48%			
Total Pays d'Aix														5.500 €		55.891 €			

Accusé de réception en préfecture
013-20004800-20161012-2016_CT2_173-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti - Aides en faveur de propriétaires privés occupants et bailleurs

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_173-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016